

Gaz naturelÁ
Tarifs de raccordement
et de viabilisationÁ
2021 Á

Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder*

(prix en €)

Capacité	Etude d'orientation	Etude de détail
≤ 16 m ³ /h	Gratuit	Gratuit
≤ 160 m ³ /h	312,16 €	749,18 €
> 160 m ³ /h	894,86 €	2.039,44 €
Injection biométhane	2.684,57 €	4.911,31 €

* Tarifs harmonisés et uniformisés en Région wallonne

Remarques:**Etude d'orientation :**L'étude d'orientation est applicable **sur demande** :

- pour tout projet de nouveaux raccords (prélèvement et/ou injection),
- pour tout projet de modification d'un raccordement existant.

L'étude d'orientation permet d'informer le demandeur selon le cas:

- de la faisabilité de la demande,
- de l'estimation du coût des travaux,
- de l'estimation du délai de réalisation,
- du schéma de raccordement,
- des prescriptions techniques,

afin que le demandeur puisse évaluer la rentabilité de son projet.

L'étude d'orientation est **facultative et payante**.

Le coût de l'étude d'orientation est variable selon la capacité de prélèvement demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant et fixe pour une étude d'injection.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Le résultat de l'étude est communiqué par écrit au demandeur. Il n'engage nullement ni ORES, ni le demandeur.

Sur base de cette étude d'orientation, le demandeur pourra, s'il souhaite poursuivre son projet, introduire une demande d'étude de détails. Le coût de l'étude d'orientation pourra être déduit du coût de l'étude de détails.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs;
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccords de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).

Etude de détails :L'étude de détails est **obligatoire et payante** pour les cas suivants :

- Lors d'une demande d'un nouveau raccordement d'un bâtiment ou d'un équipement technique:
 - nécessitant une capacité totale contractuelle en prélèvement > 16 m³/h ou
 - nécessitant une pression de fourniture > 25 mbar.
- Lors d'une demande d'injection de biométhane sur le réseau gaz.
- Lors d'une demande de modification d'un raccordement existant:
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en prélèvement dont la puissance finale > 16 m³/h ou
 - avec augmentation de la pression de fourniture dont la pression finale > 25 mbar ou
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en injection.

- Lors d'une modification de l'installation du client pouvant modifier le fonctionnement du réseau de distribution. ORES doit juger si la modification est mineure ou si elle nécessite une étude.

L'étude de détails permet d'informer le demandeur:

- du coût des travaux,
- du délai de réalisation,
- des conditions de l'offre,
- des prescriptions techniques et administratives,
- des conditions du contrat de raccordement,
- du schéma de raccordement.

Le coût de l'étude de détails est variable selon la capacité de prélèvement et/ou d'injection demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Les frais d'étude de détails sont toujours dus, que les travaux soient réalisés ou non.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.
- en cas d'étude de détails avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détails.
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccords de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).
- en cas de réactualisation des prix de l'offre avec modification des paramètres de la demande initiale et/ou modification de la solution technico-économique, une nouvelle étude sera facturée et un nouveau contrat sera établi.
- en cas de réactualisation des prix de l'offre sans modification des paramètres de la demande initiale et sans modification de la solution technico-économique, seuls des frais d'adaptation de l'offre et du contrat de raccordement seront facturés (voir annexe 3 pour la MP et annexe 6 pour la BP).

2024 ORES - Annexe 1 - Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP								
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions techniques d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.								
A			B		C			D
Accès au réseau			Branchement		Installation de détente et de comptage			Divers
ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon								
<p>Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celles-ci répondent aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon. <p>Ce prix ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par ORES. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D. <p>Remarques :</p> <p>Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.</p>			<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public, - la fourniture et la pose de la vanne d'arrêt en trottoir, - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade, - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente). <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement en domaine privé et la pose de gaines avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée du raccordement en amont du comptage peut être réalisé par ORES moyennant supplément - voir annexe « Divers ». 		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements, - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires, - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau acier d'une longueur maximale d'un mètre, - l'assistance à la première mise en service (3 heures). <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité - la mise à disposition d'impulsions <p>Remarques :</p> <p>Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes. Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 21 à 500 mbar pour les cabines 250 et 400 m³/h, - de 98 à 500 mbar pour les cabines 650 et 1.000 m³/h, - 500 mbar pour une cabine 1.600 m³/h. <p>La détente est installée soit dans une cabine métallique, soit dans un local répondant aux spécifications disponibles auprès d'ORES. Dans le cas où le demandeur ne met pas de local à disposition, le prix de la carcasse sera appliqué en plus de la détente (voir prix sous le terme C).</p> <p>La pose d'un compteur supplémentaire est considérée comme un nouveau raccordement.</p>			<p>Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.</p>
Débit horaire maximum (m³/h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	Prix	détente 1 ligne Prix	détente 2 lignes Prix	Carcasses métalliques Prix	
250	G160	4,9	PE63	3.433,08 €	14.075 €	17.594,96 €	4.844,01 €	
400	G250	4,9	PE63	3.433,08 €	17.978 €	23.983,57 €	5.530,63 €	
650	G400	4,9	PE110	5.476,93 €	21.879 €	30.371,04 €	6.593,11 €	
1.000	G650	4,9	PE110	5.476,93 €	28.229 €	39.626,07 €	8.391,34 €	
1.600	G1000	4,9	PE160	5.931,63 €	-	83.386,69 €	8.391,34 €	
> 1.600			Raccordement hors standard sur réseau MPB ou MPC (sur devis)					

2024	ORES - Annexe 2 - Travaux hors forfait pour un utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum			
DIVERS > 160 m³/h	Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 3).			
	D			
	Divers			
		Unité	Prix	Fiche
	Forage (jusqu'à 30 m)	m	625,68 €	G174
	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	Sur devis	
	Fourniture et pose de conduite sans terrassement	m	22,78 €	G180
	Fourniture et pose de conduite (terrassement avec/sans revêtement compris)	m	109,54 €	G190
	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m³	250,71 €	G193
	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m²	310,81 €	G194
Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m²	243,84 €	G195	
Démolition de roche	m³	541,52 €	G198	
Supplément pour démolition de revêtement divers	m³	359,68 €	G196	
Fourniture et pose d'une télémessure horaire	pièce	8.673,52 €	G063	
Fourniture et pose d'une télémessure mensuelle	pièce	1.640,57 €	G061	
Carottage en raccordement	pièce	203,36 €	G197	
Mise en service d'une installation d'injection de biométhane	pièce	Sur devis		
Mise à disposition d'impulsions	pièce	1.007,65 €	G065	
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	18,28 €	G250	

2024		ORES - Annexe 3 - Prestations diverses > 160 m ³ /h	
PRESTATIONS DIVERSES > 160 m ³ /h	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 1. Le terme C repris fait référence au tarif à usage professionnel. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis. Ces prix sont d'application pour des travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Prix pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Fiche
	BRANCHEMENT		
	Renouvellement ou Déplacement de branchement		
	Renouvellement ou Déplacement d'un branchement (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur) (radiation du branchement existant non comprise)	B	G002
	Radiation		
	Radiation d'un branchement (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)	999,65 €	G022
	Radiation d'un branchement (enlèvement ou déplacement du dernier compteur compris)	4.097,99 €	G023
	Pose de vanne		
	Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE110 sur branchement existant	4.038,58 €	G036
	Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE160 sur branchement existant	6.336,06 €	G037
	COMPTAGE		
	Remplacement *		
	Placement d'un convertisseur de volume	3.172,60 €	G062
	Placement d'une télémesure horaire	8.673,52 €	G063
	Placement d'une télémesure mensuelle	1.640,57 €	G061
	Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client	Sur devis	
	<i>* Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>		
	Mise à disposition d'impulsions		
	Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) - Remplacement du compteur gaz non inclus	1.007,65 €	G064
	Mise à disposition d'impulsions compteur gaz :		
avec changement ou adaptation du compteur < G1600	4.254,28 €	G068	
avec changement ou adaptation du compteur ≥ G1600	Sur devis		
Renforcement			
Renforcement groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant	Sur devis		
Déplacement			
Déplacement compteur = déplacement cabine	Sur devis		
Travaux comptage divers			
Remplacement régulateur	Sur devis		
Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)	101,68 €	G115	
Contrôle métrologique d'un compteur gaz ≥ G160 en laboratoire	Sur devis		
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT			
Première mise en service d'un compteur	Gratuit	G140	
Ouverture d'un compteur **	197,64 €	G141	
Fermeture d'un compteur **	197,64 €	G143	
Coupure au compteur	247,91 €	G149	
Coupure au branchement sans accès aux installations	3.026,36 €	G151	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES			
Déplacement sans acte technique **	123,83 €	G160	
Intervention à la demande des services de Police	691,41 €	G161	
Intervention sur un compteur gaz suite à une manipulation du client	864,26 €	G161	
Prestation administrative diverse (avec déplacement)	142,81 €	G165	
Prestation administrative diverse (sans déplacement)	Gratuit	G166	
Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement	166,37 €	G221	
** Les prestations d'ORES seront effectuées durant les heures ouvrables, à défaut les coefficients multiplicateurs de 1,5 en dehors des heures ouvrables et de 2 durant le week-end et les jours fériés seront appliqués sur le tarif en vigueur.			

2024 ORES - Annexe 4 - Tarif Raccordement Gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m³/h *****								
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse (BP) ou moyenne pression (MP), conformes aux prescriptions techniques d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Ces prix ne couvrent pas le réseau de distribution de gaz nécessaire à la viabilisation de terrain (voir annexe 7). Dans ces différents cas, il convient d'ajouter une intervention forfaitaire décrite dans l'annexe 6.								
≤ 160 m³/h	A Accès au réseau		B Branchement		C Comptage (plus dispositif de détente si alimentation en MP)		D Divers	
	ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon							
	<p>Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celles-ci répondent aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon, - dans le cadre d'un raccordement collectif***, et pour autant que celui-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon: <ul style="list-style-type: none"> o la fourniture et la pose de la conduite en domaine public et privé jusqu'au local compteurs, o la fourniture et la pose de la rampe destinée à connecter les raccordements individuels. <p>Ce prix ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par ORES. - le manque de rentabilité est facturé via le terme D. <p>Remarques :</p> <p>Pour un débit supérieur à 16 m³/h, ORES vérifie que le réseau BP local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement.</p>		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur. Le terrassement en domaine privé est réalisé si le terrain est meuble, sans obstacle et sans revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur, - le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant, - la fourniture et la pose de la vanne en trottoir et la connexion à la conduite de distribution, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public ainsi que les frais de terrassement, à l'exception de l'éventuelle traversée de voirie. <p>2. Pour un raccordement collectif*** :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement collectif est considéré comme du réseau de distribution, - les raccordements individuels sur un raccordement collectif sont traités comme ci-dessus. <p>De manière générale pour un raccordement individuel, ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par ORES dans le forfait, - les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé, si le terrain n'est pas meuble et comprend des obstacles ou du revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils, - la fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction, - la fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé, - le cas échéant, la traversée de voirie (par forage ou non). Dans le cas particulier d'un raccordement individuel standard* à usage résidentiel, celle-ci fera l'objet d'un abattement**. <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 5).</p>		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <p>Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose du compteur qui reste propriété d'ORES, - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de type simple ligne, et le compteur pour un raccordement à partir d'un réseau MP, - la première mise en service, - le raccordement du compteur gaz avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur. <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. <p>2. Pour un raccordement collectif *** :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le local destiné à recevoir les compteurs, à mettre à disposition par le demandeur selon les prescriptions d'ORES. <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 5).</p> <p>Remarques :</p> <p>Le compteur est installé dans un local sec et aéré, facile d'accès le plus près possible de la voirie publique. Selon les cas et les prescriptions d'ORES, il peut être installé en coffret extérieur. Le(s) compteur(s) reste(nt) propriété d'ORES.</p>			
	Débit horaire maximum (m³/h)	Type compteur	Coffret/mini-cabine	Conduite	BP 21/25/98 mbar ou MP 4,9 bar		BP 21/25/98 mbar ou MP 4,9 bar	Coffrets
	6-10	G4 - G6	coffret	PE32	751,96 €		375,87 €	363,05 €
	16	G10	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	751,96 €		375,87 €	1.140,09 €
	25	G16	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	807,83 €		375,87 €	1.140,09 €
	40	G25	coffret	BP: PE63 - MP: PE32	1.470,34 €		1.684,54 €	1.394,06 €
	65	G40	coffret/mini-cabine	BP: PE63**** - MP: PE32	1.470,34 €		4.265,46 €	2.153,69 €
	100	G65	coffret/mini-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	1.961,60 €		4.957,09 €	2.586,70 €
160	G100	coffret/mini-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	2.355,74 €		6.012,44 €	2.586,70 €	

* Pour être qualifié standard au terme du règlement technique Distribution gaz (26/04/2007), le raccordement doit avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement, majorée de l'éventuelle traversée de voirie (cfr Décret Wallon du 21 mai 2015), permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h avec une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar et être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.
** Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit (cfr Décret Wallon 21 mai 2015). Un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliqué.
*** Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccordements individuels.
Tout travail supplémentaire par rapport aux critères du raccordement standard est facturé à l'aide du terme D (annexe 5).
Prix exprimés en €, hors TVA.
**** BP: PE110 si branchement de plus de 10 m.
***** Tarifs harmonisés et uniformisés en Région wallonne.

Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 5.

2024	ORES - Annexe 5 - Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤ 5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m³/h			
DIVERS ≤ 160 m³ /h	Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).			
	D			
	Divers			
		Unité	Prix	Fiche
	Forage (jusqu'à 30 m)	m	625,68 €	G174
	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	Sur devis	
	Fourniture et pose de conduite sans terrassement	m	16,54 €	G180
	Fourniture et pose de conduite (terrassement avec/sans revêtement compris)	m	103,30 €	G190
	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m³	250,71 €	G193
	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m²	310,81 €	G194
Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m²	243,84 €	G195	
Démolition de roche	m³	541,52 €	G198	
Supplément pour démolition de revêtement divers	m³	359,68 €	G196	
Carottage en raccordement	pièce	203,36 €	G197	
Activation de la fonction prépaiement à la demande du client (avec déplacement)	pièce	59,41 €	G124	
Mise à disposition d'impulsions	pièce	1.007,65 €	G065	
Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle	pièce	1.640,57 €	G173	
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	18,28 €	G250	

2024		ORES - Annexe 6 - Prestations diverses ≤ 160m³/h	
PRESTATIONS DIVERSES ≤ 160 m³/h	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 4. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis. Ces prix sont d'application pour des travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Prix pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Fiche
	BRANCHEMENT		
	Renouvellement ou Renforcement ou Déplacement d'un branchement (radiation branchement existant non comprise)	B	G001
	Déconnexion d'un branchement (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)	999,65 €	G020
	Pose de vanne Pose ultérieure d'une vanne externe BP jusque PE63 sur branchement existant	1.129,89 €	G035
	COMPTAGE		
	Remplacement (*) Remplacement d'un compteur à budget par un compteur d'un autre type ou inversément (sauf OSP)** Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client <i>(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>	C Sur devis	G040
	Renforcement ou Déforçement ou Déplacement Renforcement ou déforçement de compteur sur conduite existante ou déplacement de compteur Renforcement par changement de pression	C 158,80 €	G080 G084
	Enlèvement Enlèvement compteur gaz (déconnexion du branchement non comprise)	230,78 €	G100
	Contrôle métrologique Contrôle métrologique d'un compteur gaz G4-G6 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G10-G16-G25 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G40-G65 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz > G65 en laboratoire	574,66 € 1.051,06 € 1.489,76 € Sur devis	G116 G117 G118
	Travaux comptage divers Placement d'une télémesure mensuelle Mise à disposition impulsions compteur gaz (demandé a posteriori)* <i>*l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non compris</i> Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)**	1.640,57 € 1.007,65 € 101,68 €	G061 G064 G115
	MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT		
	Première mise en service d'un compteur	Gratuit	G140
	Ouverture d'un compteur**	81,11 €	G141
	Fermeture d'un compteur**	81,11 €	G143
	Fermeture ou ouverture vanne principale Gaz (trottoir ou robinet compteur)	81,11 €	G156
	Coupure au compteur	135,95 €	G149
	Coupure au branchement sans accès aux installations	455,84 €	G151
	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES		
	Déplacement sans acte technique**	123,83 €	G160
	Intervention sur un compteur à budget suite à une manipulation du client	460,94 €	G119
	Intervention à la demande des services de Police	691,41 €	G119
	Intervention sur un compteur gaz suite à une manipulation du client	864,26 €	G119
	Prestation administrative diverse (avec déplacement)	142,81 €	G165
	Prestation administrative diverse (sans déplacement)	Gratuit	G166
	Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement	166,37 €	G221
	PRESTATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC		
	Remplacement d'un compteur par un compteur à budget ou activation de la fonction prépaiement (pour un client protégé. pour une demande soutenue par le CPAS. pour un client non protégé en défaut de	Gratuit	G041
Activation de la fonction prépaiement (pour client non protégé)(avec déplacement)	100,00 €	G125	
Activation de la fonction prépaiement (sans déplacement) (si Smart Meter)	Gratuit	G126	
Désactivation de la fonction prépaiement (avec ou sans déplacement)	Gratuit	G128	
Prestation administrative d'Obligation de Service Public	Gratuit	G167	
Coupure au compteur	135,95 €	G149	
Coupure au branchement sans accès aux installations	455,84 €	G151	
** Les prestations d'ORES seront effectuées durant les heures ouvrables, à défaut les coefficients multiplicateurs de 1,5 en dehors des heures ouvrables et de 2 durant le week-end et les jours fériés seront appliqués sur le tarif en vigueur.			

2024	ORES - Annexe 7 - Viabilisation de terrains résidentiels *
Viabilisation de terrains résidentiels	Les modalités tarifaires d'application des forfaits de viabilisation figurent dans le règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser pour constructions résidentielles (seules les modalités tarifaires figurant dans le règlement de viabilisation sont applicables).
	Frais de dossier pour viabilisation de terrain:
	Frais de dossier pour viabilisation de terrain € 206,38 par demandeur.
	Coûts des travaux d'alimentation en gaz:
	Tranchées ouvertes par ORES € 219,70
	Tranchées ouvertes par le demandeur € 105,48
* Tarifs et règlement de viabilisation harmonisés et uniformisés en Région wallonne.	

2024		ORES - Annexe 8 - CNG				
<p>Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.</p>						
CNG	A		B		C	
	Accès au réseau		Branchement		Installation de détente et de comptage	
	<p>L'extension de réseau ne donne pas lieu à un calcul de rentabilité spécifique. Les travaux d'extension du réseau sont valorisés sur base des tarifs repris à l'annexe 2 (travaux hors forfait) et facturés via le terme D.</p> <p>Un abattement d'une valeur maximale de 75.000 € sur les 500 premiers mètres à partir de la conduite existante est consenti sur ceux-ci. Toute divergence au critère repris ci-dessus sera facturée.</p>		<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vanne d'arrêt, - le branchement, - le raccordement au réseau. 		<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la cabine (carcasse comprise) hors terrassement, - la fourniture et la pose du compteur et des accessoires nécessaires (convertisseur de volume compris), - la fourniture et le placement de la tuyauterie de sortie cabine en attente de raccordement client), - la mise en service. <p>Remarque: Techniquement, la cabine CNG diffère de la cabine de prélèvement standard.</p>	
			<p>ORES prend à sa charge le branchement** ainsi que la réalisation d'une cabine CNG simple ligne, soit un abattement d'une valeur approximative de 25.000 €</p>		<p>Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.</p>	
	Type de raccordement CNG *		Débit maximal cabine (m³/h)		Prix €	
	Raccordement sur cabine		160		3.433,08 €	
		> 160		Sur devis		
<p>* Tarifs harmonisés et uniformisés en Région wallonne. ** Dans sa configuration standard (maximum 25 m en tranchée en domaine privé et 3 m en intérieur (local cabine)).</p>						

2024	ORES - Annexe 10 - Travaux pour compte de tiers		
Travaux pour compte de tiers	Travaux réalisés sur l'installation privée du client.	Prix pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Fiche
	DIVERS		
	Détection du tracé de la canalisation en domaine privé à la demande du client (UNIQUEMENT C	263,91 €	G135
	Ouverture et fermeture de la porte cabine (à la demande du client)*	170,23 €	G136
	Manoeuvre en cabine à la demande du client	331,31 €	G137
	Remplacement de la serrure d'une cabine client	122,24 €	G138
	Fourniture d'une clé pour coffret S300	38,84 €	G060
	Plus - Terrassement en pleine terre en terrain privé (m)	86,76 €	
	Plus - Ouverture et remblayage d'une fosse en terre-plein en terrain privé	250,71 €	
	Plus - Démolition & réfection (béton/tarmac/asphalte) en terrain privé	310,81 €	
Plus - Démolition & réfection (dalle 30/30, pavés, klinkers) en terrain privé	243,84 €		
Plus - Forage en terrain privé	625,68 €		
*Les prestations d'ORES seront effectuées durant les heures ouvrables, à défaut les coefficients multiplicateurs de 1,5 en dehors des heures ouvrables et de 2 durant le week-end et les jours fériés seront appliqués sur le tarif en vigueur.			